**DECLARATION DE OUAGADOUGOU**

*Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, 1 avril 1993*

La Conférence,

*Constatant :*

**     *que vingt-six millions de jeunes africaines dont la plupart vivent en milieu rural, ne sont pas scolarisées, et que ce nombre atteindra selon les estimations trente-six millions en l’an 2000 ;*

**     *que l’Afrique est en retard par rapport aux autres régions en ce qui concerne les taux de scolarisation et d’alphabétisation de la population féminine ;*

**     *que les taux d’analphabétisme des femmes y sont supérieurs à 60 pour cent ;*

**     *que la démographie galopante a contrarié les efforts visant à réduire les disparités entre filles et garçons au sein du système éducatif ;*

**     *qu’il importe d’abandonner les politiques nationales qui ne favorisent pas l’éducation des filles et la promotion de la femme ;*

*Considérant que l’instruction des filles contribue à améliorer la qualité de la vie et à promouvoir le     développement national en produisant les effets suivants :*

**     *augmentation des taux de production ;*

**     *amélioration des pratiques sanitaires et nutritionnelles ;*

**     *diminution du taux de mortalité infantile et du taux de mortalité lié à la maternité ;*

**     *diminution du taux de fécondité.*

*Notant :*

**     *que la Conférence mondiale sur l’éducation pour tous a érigé en priorité absolue la nécessité d’assurer l’accès des filles à l’éducation et d’améliorer la qualité de la formation qui leur est dispensée ;*

**     *que la Convention sur les droits des enfants ( 1989) fait de l’universalisation de l’enseignement primaire, en particulier en faveur des filles, l’un des objectifs des années 90 en ce qui concerne le droit de l’enfant au développement ;*

**     *que le Sommet mondial pour les enfants a affirmé que les efforts visant à améliorer les conditions de la femme et à lui à accorder un rôle accru dans le développement doivent commencer à l’âge où elle est petite fille ;*

**     *que la sixième Conférence des Ministres de l’Education et des Ministres chargés de la planification économique des Etats membres de l’Afrique (MINEDAF VI, Dakar, 1991) a souligné la nécessité de s’occuper en priorité des enfants d’âge scolaire et des groupes vulnérables, et notamment des filles et des femmes analphabètes.*

*Appelle :*

     les gouvernements à procéder à un bilan détaillé de la situation des filles et des femmes sur le plan social et éducatif avec la participation active des organisation féminines et d’autres organisations non gouvernementales, des responsables politiques, des chefs traditionnels et des représentants de divers groupes sociaux, en s’assurant en particulier le concours des organismes de coopération ;

     les gouvernements à améliorer l’éducation des filles dans le cadre de leurs plans de développement national, en donnant la priorité aux objectifs concernant la qualité, l’équité et l’administration des services éducatifs ;

     les gouvernements des pays dans lesquels l’écart entre les taux de scolarisation respectifs des filles et des garçons est supérieur à 10 pour cent de la population cible à prendre des mesures en vue de remédier à cette disparité d’ici l’an 2000 ;

     les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à centrer la planification et le développement de l’éducation sur les besoins de la fillette ;

     les gouvernements, en particulier, les Ministères de l’éducation, à faire en sorte que, d’ici à 1995, tous les enseignants aient reçu une formation sur le problème de l’égalité entre les sexes et que ce problème soit traité dans les programmes scolaires ;

     les gouvernements à édicter et faire appliquer des règles interdisant d’employer comme aides - ménagères des filles d’âge scolaire sans offrir à celles-ci des possibilités de s’instruire ;

     les gouvernements à suivre les progrès accomplis et à rendre compte en 1995 aux niveaux national, sous - régional et, au niveau international, au Forum EFA et à la Conférence mondiale sur les femmes qui sera convoquée à cette date par l’Organisation des Nations Unies, puis à publier des rapports tous les deux ans ;

     les organisations régionales, bilatérales et internationales et les organisations non gouvernementales à faire de l’éducation des filles la première des priorités dans leurs programmes en faveur du développement, et à se préoccuper également en priorité de l’alimentation en eau, de l’aménagement routier et de l’électrification des zones rurales, ce qui aura pour effet d’alléger le fardeau des mères et partant, celui des fillettes ;

     les épouses des Chefs d’Etat, des Ministres et des membres du Parlement à constituer des groupes de pression militant pour l’éducation et le bien-être des filles ;

     les éducateurs à puiser dans les éléments positifs du patrimoine historique, culturel et religieux en vue d’améliorer la qualité de l’enseignement et de le dispenser de manière équitable ;

     l’Organisation de l’Unité Africaine à inscrire en bonne place l’éducation des filles à l’ordre du jour de sa prochaine réunion au Caire, et à entreprendre en outre des actions palliatives visant à réduire les disparités entre filles et garçons en matière d’éducation, dans le droit fil du consensus de Dakar et en particulier de l’objectif d’éliminer ces disparités d’ici l’an 2000 ;

     l’Organisation des Nations Unies à inscrire l’éducation des filles à l’ordre du jour de la prochaine Conférence mondiale sur les femmes et à organiser à cette occasion une table ronde sur ce thème ;

les gouvernements et la communauté internationale à reconnaître la présente déclaration et à s’y référer sous le nom de la Déclaration de Ouagadougou